

# Les Diaporamas de la CME

Réunion du 10 avril 2012

## **Commission du médicament et des dispositifs médicaux stériles : bilan d'activité 2011 par le P<sup>r</sup> Jean-François BERGMANN (président de la COMEDIMS) [diaporama](#)**

Les dépenses de médicaments ont progressé de 2,3 % entre 2010 et 2011 ; celles des dispositifs médicaux stériles ont baissé de 1 % (mais avec une croissance cumulée de 14 % sur les quatre dernières années).

Après 12 ans de présidence, J.-F. BERGMANN quittera ses fonctions en octobre 2012. La CME lui a adressé ses remerciements pour la qualité soutenue de son travail.

## **Projet de restructuration de l'oncologie à l'AP-HP en centres intégrés (CIN), centres experts (CEX) et centres spécialisés (CS) : P<sup>r</sup> Michel FOURNIER (directeur de la politique médicale, DPM) [diaporama](#)**

L'oncologie est un enjeu stratégique pour l'AP-HP en Île-de-France : sa part dans le traitement des cancers y est de 30 % pour la chirurgie, 37 % pour la radiothérapie et 36 % pour la chimiothérapie ; mais sa primauté manque de visibilité par rapport à celle des centres de lutte contre le cancer (CLCC, comme l'Institut Gustave-Roussy ou l'Institut Curie).

Depuis avril 2009 un groupe de travail de la DPM a lancé et géré un appel d'offres pour créer trois types de structures oncologiques labellisées à l'AP-HP :

- les **centres intégrés** (CIN-onco) sont des groupes hospitaliers (GH) assimilables à un CLCC parce que s'y exerce une activité oncologique diversifiée et coordonnée, hospitalière et académique ;
- les **centres experts** (CEX-onco) sont des groupements de ressources assurant la prise en charge médicale et chirurgicale des cancers touchant un appareil ou un système, avec un haut niveau de compétence hospitalière et académique ; les CEX-onco peuvent être ou non intégrés à un CIN-onco ;
- les **centres spécialisés** (CS) répondent aux mêmes critères que les CEX-onco mais avec une expertise uniquement médicale ou chirurgicale.

En l'état présent de cette restructuration, on dénombre 7 GH labellisés CIN-onco, 37 CEX-onco (dont 7 ne sont pas intégrés à un CIN-onco) et 12 CS (dont 7 adultes et 5 pédiatriques, et dont 7 ne sont pas intégrés à un CIN-onco). Pour l'oncologie, cela totalise 49 sites labellisés sur un total de 105 sites autorisés à l'AP-HP. La réorganisation en cours devrait progressivement réduire le nombre des sites autorisés pour le rapprocher de celui des sites labellisés. Toutefois, les labellisations ne sont pas figées et la non-labellisation CS/CEX-onco n'équivaut pas à cessation d'activité.

## **Projets de coopérations entre professionnels de santé, programmes hospitaliers de recherche infirmière et para médicale : bilan 2010 et 2011 par M<sup>me</sup> Roselyne VASSEUR (présidente de la Commission centrale des soins infirmiers, de rééducation et soins medicotechniques, CCSIRMT) [diaporama](#)**

Les expérimentations de coopérations médico-paramédicales et les programmes hospitaliers de recherche infirmière et medicotechnique sont des axes essentiels de valorisation, et donc d'attraction et de fidélisation pour les paramédicaux. M<sup>me</sup> VASSEUR a recensé l'existant et incité la CME à y participer.

## **Traitement des indemnisations à la suite d'accidents médicaux, par M<sup>me</sup> Laure BEDIER (directrice des affaires juridiques), et rôle des médecins conseils à l'AP-HP, par le P<sup>r</sup> Jean-Paul CHIGOT (coordonnateur des médecins conseil) [diaporama 1](#), [diaporama 2](#)**

L'AP-HP est son propre assureur et privilégie une politique amiable dans le règlement des indemnisations pour dommage subi par un patient. Indispensables à tout responsable

médical, ces deux exposés font le point des procédures administratives et résument les règles à connaître en cas de plainte. En 2011, l'AP-HP a versé 20 M€ d'indemnités. Un comportement adapté peut souvent éteindre les différends qui naissent entre équipe médicale et patient. Une meilleure sensibilisation de tous est indispensable.

**Parc immobilier de l'AP-HP : M. Emmanuel QUISSAC (Direction économique et financière, des investissements et du patrimoine, DEFIP) [diaporama](#)**

La presse a récemment critiqué la gestion du patrimoine immobilier de l'AP-HP : domaine public hospitalier (consacré aux activités hospitalières ou universitaires) et domaine privé (consacré à autre chose). L'exposé de M. QUISSAC détaille ce patrimoine et fournit des pistes pour corriger les défauts de gestion. Les cessions immobilières de l'un ou l'autre domaine représentent une part non négligeable de la capacité d'investissement de l'AP-HP, et donc de son avenir.

La CME reviendra dans un an sur le sujet pour voir si des progrès ont été accomplis.

**École de chirurgie de l'AP-HP : P<sup>r</sup> Pascal FRILEUX (directeur scientifique) [diaporama](#), [projet](#)**

L'École de chirurgie de l'AP-HP, établie rue du Fer-à-Moulin (Paris 5<sup>e</sup>), est un site extrêmement actif de formation et de recherche recourant aux sujets anatomiques congelés, aux petits et gros animaux de laboratoire, et aux simulateurs et mannequins. Le nombre de participants aux cours a approché 5 000 en 2011, contre la moitié en 2004. Cette croissance continue est principalement due au fait que, pour des raisons de sécurité et de déontologie, le premier apprentissage chirurgical se fait de moins en moins au bloc opératoire sur les malades.

L'AP-HP envisage de vendre la parcelle sur laquelle est située l'École, pour la déplacer sur un autre site tel que l'Hôtel-Dieu de Paris. Tout le monde est d'accord pour que les gros animaux soient transférés à l'École nationale vétérinaire de Maisons-Alfort. Toutefois, en quelque endroit qu'on les transfère, les autres activités (sujets anatomiques, petits animaux et simulation) doivent impérativement rester groupées. Un vote unanime de la CME a soutenu cette requête des chirurgiens.

**Activité de la sous-commission des structures et restructurations : P<sup>r</sup> Gérard CHERON (président) [diaporama](#)**

La sous-commission s'est réunie le 2 avril. Au sommaire de son compte rendu :

- réorganisation des pôles de l'hôpital de San Salvador,
- création d'une fédération médicale interhospitalière de chirurgie digestive entre Henri-Mondor et le CHIC (centre hospitalier intercommunal de Créteil),
- examen des contrats de pôle de certains GH.

P<sup>r</sup> Loïc CAPRON